

# Commune de Parenty

## Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal séance du 10 Juin 2022.

Le vendredi 10 juin 2022, à 20 heures, sur convocation du maire Serge Depraiteur, les membres du Conseil municipal se sont réunis en mairie de Parenty.

Étaient présents : Serge Depraiteur - Marie Andrieu - Olivier Delsaux - Philippe Duboëlle - Frédéric Dupend - Carine Fourcroy - Michel Gourlain - Sébastien Hibon - Marie-France Huchin - Damien Leduc - Élisabeth Lemor - Julien Mailly - Rémi Marbeuf - Thomas Peron.

Était absent excusé : Ludovic Lozinguez qui a donné procuration à Julien Mailly.

Philippe Duboëlle est désigné secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 08 avril 2022 étant adopté à l'unanimité des membres, le Conseil est invité à débattre les points à l'ordre du jour.

### Rédaction du PV

Pour répondre à la demande de la secrétaire de mairie Marie-Anne Deruelle et en accord avec Philippe Duboëlle qui en assurait jusqu'à présent la rédaction, M. le Maire lui confie la rédaction du procès verbal. Charge à Philippe Duboëlle d'apporter les modifications qui s'avèrent nécessaires avant de le transmettre aux membres du Conseil pour remarques et validation.

### Inauguration du city-stade

M. le Maire ouvre la séance sur la préparation de l'inauguration du city-stade qui aura lieu le 25 juin prochain. Au cours du tour de table, il apparaît que 30 personnes (conseillers et accompagnateurs) seront présentes à cet évènement. A ce jour, entre 120 et 130 invités ont confirmé leur présence. Une relance sera faite sur Facebook Parenty. Damien Leduc informe que le jour de l'inauguration, une animation assurée à l'initiative du Conseil des jeunes sur le city-stade et regroupera des enfants dès 9h30 jusque 11h. Basket, foot ping-pong et handball seront proposés aux enfants et encadrés par des conseillers. Cinq stands de jeux seront mis en place avec également des catégories de joueurs à savoir des enfants de 0 à 8 ans, de 9 à 12 ans et de 13 à 16 ans. La sonorisation sera assurée par Julien Mailly.

Avant l'inauguration à 11h00, le Conseil des jeunes remettra des prix aux participants des jeux sur le city-stade.

Concernant le matériel, Mr Depraiteur propose d'élever une chapiteau coté entrée du city-stade et d'installer le balisage le vendredi soir à 18h00.

S'agissant enfin du cocktail proposé lors de l'inauguration, Julien Mailly membre de la commission des festivités de la commune indique que des navettes de rillettes, saumon et jambon-Boursin peuvent être proposées. Après discussion, le Conseil municipal s'oriente plutôt sur des navettes de pâté et de jambon bousin (800) et chips. Celles-ci seront préparées le 25 juin au matin par des bénévoles (RV à 8h chez Serge Depraiteur). De la tarte sera également proposée.

Les boissons seront stockées dans un fourgon réfrigéré. Les pétillants ont été commandés et concernant la bière, Ludovic Lozinguez se charge de la commande. Pour

les boissons sans alcool de l'oasis du coca et de l'eau seront servis.

M. le Maire suggère de proposer des timbales en plastique avec l'enseigne du city-stade ; cependant les délais de livraison étant trop longs pour arriver à temps à l'inauguration. Julien Mailly propose de se tourner sur un site appelé Eco-cup qui pourrait proposer ce type de produit.

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a décidé de donner un nom au city stade et suggéré d'interroger la population à l'occasion du 1er tour des élections législatives. Philippe Duboëlle précise qu'après consultation de la préfecture, il s'avère qu'une telle initiative invaliderait le vote des électeurs parentois.

Un tour de table permet de recueillir quelques suggestions : le terrain de la Rouge Mare pour Sébastien Hibon ; le terrain de l'Entente pour Julien Mailly ; le stade de Parenty pour Marie-France Huchin ; la Parastade pour Damien Leduc ; La Jeunesse pour Rémi Marbeuf ; l'Espace de la Concorde pour Philippe Duboëlle ; l'Espace Apollon pour Serge Depraiter. Les propositions restent ouvertes, le nom sera dévoilé le jour de l'inauguration.

## Plan local d'urbanisme intercommunal

La carte communale mise en application depuis juillet 2010 est arrivée à son terme. Un nouveau Plan local d'urbanisme intercommunal va voir le jour, révisant la destination des terrains sur les 24 communes de l'ex-canton d'Hucqueliers.

L'enquête publique du PLUI est ouverte depuis le 30 mai 2022 et se terminera le 29 juin 2022. Des permanences sont programmées dans diverses communes par le commissaire-enquêteur afin de recueillir les doléances des communes et des habitants concernés par cette révision avant validation par le préfet.

Serge Depraiter indique que 500 maisons resteront à construire sur les 10 prochaines années sur les communes concernées. 250 d'entre-elles seront attribuées sur 4 communes considérées prioritaires à savoir : Hucqueliers, Bourthes, Beussent et Preures. Pour les communes restantes il va donc rester 5 à 6 terrains constructibles par commune.

M. le Maire détaille également certains points mis en place dans le PLUI comme par exemple des zones en OPA2. C'est le cas du terrain du centre village et de la rue de Campaliane. Cette classification réglemente la construction sur ces terrains à savoir qu'il sera autorisé de bâtir 16 maisons/hectare ce qui représente une surface moyenne de l'ordre de 500 à 600m<sup>2</sup>/maison.

Face à la future concrétisation du PLUI, M. le Maire fait état des constructions relevant de la précédente carte dans la commune de Parenty et souligne que les propriétaires ont réagi afin de conserver la constructibilité de leur terrain ; ainsi, 4 maisons se sont construites sur la parcelle de Mme Hanquiez route de Desvres et 2 parcelles ont également été vendues à la Mutelette.

## Festivités du 14 juillet 2022

Le Conseil s'accorde sur le repas et convient de réitérer la formule proposée l'année précédente. Il décide de limiter les réservations à 200 personnes. Le tarif du repas demeure encore à fixer.

Serge Depraiter suggère de maintenir un match de football juste avant de se restaurer. Comme l'année passée, le Conseil souhaite réinstaller une structure gonflable pour les enfants ; cependant le terrain multisports étant maintenant en place, il estime qu'il ne serait peut-être pas nécessaire de choisir une aussi grosse structure que celle de 2021. Julien Mailly se renseigne à ce sujet. La location serait comprise entre 110 et 160 euros la journée.

Concernant les activités et jeux, l'ensemble des membres suggèrent de renouveler les

activités comme le tir à la corde, une course au sac mais aussi d'installer une pêche aux canards ou encore de proposer une course de garçon de café.

Le Comité des fêtes avec le concours des associations parentoises se charge de l'organisation. Philippe Duboëlle propose de demander à la Parentoise si celle-ci souhaite se joindre à l'organisation. La question sera donc posée à l'association. Serge Depraiter informe que le Comité des fêtes a élu un nouveau bureau : présidente, Virginie Lépine ; vice -président, Julien Mailly ; secrétaire, Rémi Marbeuf ; trésorier, Serge Huchin.

## Questions diverses

**Commission des travaux** : Michel Gourlain informe que le marché voirie 2022 étant clôturé, les plis ont été ouverts. L'analyse des offres a été effectuée ce jour par la commission des travaux.

Quatre entreprises ont remis une offre : LEROY TP, LEFRANCOIS TP, EIFFAGE et DUCROCQ TP.

L'entreprise Lefrancois la mieux disante a été retenue pour effectuer les travaux avec une offre à 95 000 euros HT. Le Conseil municipal valide et donne pouvoir au maire ou son représentant pour signer toutes les pièces afférentes au marché. Ces travaux concernent des réparations rue de la Vallée (enduit superficiel), la rue des Hêtres et une amorce rue de La Houssoye.

**Aménagement du centre-bourg** : Michel Gourlain précise qu'une consultation de maîtrise d'oeuvre a été lancée pour les études d'aménagement du centre du village. Quatre bureaux d'études ont été consultés : Viale (Montreuil/Mer), IDEA (Boulogne/Mer), Amodiag (Prouvy 53) et Reselvia (Samer). Après analyse des offres, le groupement composé des bureaux d'études Reselvia et Idea ont été retenus par la commission d'appel d'offres pour un montant total HT de 36 536 euros soit 43 915 euros TTC. Le Conseil municipal valide et donne pouvoir à M. le maire ou son représentant pour signer toutes les pièces afférents au marché.

**REOM** : Serge Depraiter informe le Conseil municipal que la CCHPM envisage une refonte du service des ordures ménagères du fait d'un coût de gestion des ordures en forte augmentation. Dans cette optique, une étude est en cours par la Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois.

Une des solutions proposées par le bureau d'études engagé pour cette étude (V2R) est notamment l'installation d'une nouvelle déchetterie en apport volontaire. M. le Maire précise qu'il reste à définir où cette déchetterie pourrait être installée et si cette solution est réellement adaptée à toutes les communes.

Un deuxième atelier de concertation est organisé par la CCHPM le 16 juin 2022 de 19h à 21h pour entendre les habitants et accueillir leurs suggestions sur cette refonte.

Philippe Duboëlle indique avoir participé à titre personnel au premier atelier. S'il regrette qu'aucun compte-rendu du débat et des suggestions faites ce jour là n'ait été transmis tant aux participants qu'à la population, il s'étonne que le projet de reconfiguration puisse être aussi avancé alors que le second atelier n'a pas encore eu lieu...

**Abris bus** : un abris bus en bois a été installé au city stade. Un autre, transparent cette fois, va être installé devant l'école primaire. Philippe Duboëlle propose d'installer une étagère afin de pouvoir mettre à disposition des livres via La Bibliothèque.

**Ecole primaire** : la kermesse a lieu ce dimanche 12 juin à Doudeauville.

**Assurance Groupama** : M. le Maire indique que l'assurance Groupama a indemnisé en partie le sinistre de la tempête de février dernier ayant endommagé les toitures des bâtiments communaux ; le montant de cette première indemnité s'élève à 3784.72 euros. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le montant de l'indemnité versée par

l'assurance.

Délibération modificative budget 2022 : la trésorerie a demandé de modifier certains articles dans le budget de cette manière : 023 : -12000 € ; 1068 : -142 576.27 € ; 001 : + 142 576.27 € ; 024 : + 1200 € ; 021 : - 1200 € ; 775 : - 12000 €.

**Promotion du village** : Philippe Duboëlle informe qu'un article rédactionnel est paru dans Rural'Ô à son initiative.

Les points étant à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.  
Ainsi fait et délibéré.